

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 16 juin 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de juin, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.

Délégués titulaires présents :

M. BERNADET Pascal ; M. CASSIAU Pascal ; M. CASTAINGTS Marc ; M. CASTEL Philippe ; M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; M. COLIN Hubert ; M. COUBLUCQ Laurent ; M. CRABOS Robert ; M. DAVANTES Jean-Charles ; M. DUBOY Jean-Claude ; MME. DUCASSE Catherine ; M. DULAYET Maurice ; M. DUTREUILH Damien ; MME. ERIDIA Martine ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LALANNE Philippe ; MME. LANUQUE Véronique ; MME. LEENKNEGT Virginie ; M. LOCARDEL Gérard ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; M. NOGUÈS David ; M. PEDEGERT Daniel ; M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants présents :

M. CARRERE Baptiste ; M. LAFERRERE Yannick

Délégués titulaires excusés :

M. ARRAMON Xavier ; M. BIENAIME Florian ; M. CARRERE Christian ; M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre ; MME. FOURCADE Sandrine ; M. GARBAY Vincent ; M. GOUAILLARDOU Frédéric ; M. HUSTET Hervé ; M. LABORDE Philippe ; M. LABORDE-RAYNA Philippe ; M. MAYSONNAVE Jean-Michel ; MME. MINELLE Céline ; M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre ; M. SAINT-GERMAIN Mathieu

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERE Robert ; M. LUPIET Serge

Délégués titulaires absents :

M. CAZALA Serge ; MME. DELSOL Sandrine ; M. GABOULEAUD Jean-Jacques ; M. HAURAT Jean-Yves ; M. LANNEGRAND Stéphane ; M. LARRODE Roger ; M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom ; M. MEUNIER Jean-Lou ; M. PAINGAUD Christophe ; MME. PEGUILHE Isabelle ; MME. PEYSALLE Florence ; M. VIDAILHET Jean-Paul



Délégués suppléants absents :

M. ALBERDI Daniel ; M. ARRIAU Philippe ; M. BARDERY Jean-Claude ; MME. CAZENAVE Isabelle ; MME. HOLVOET Rachel ; M. LANDRIEUX Alexis ; M. LASCOUMETTES Jean-Robert ; M. LAUDRIN Erwan ; M. MARQUIS Christophe ; M. SOUARN Boris

Pouvoirs :

M. BIENAIME Florian donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard
M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre donne pouvoir à M. COUBLUCQ Laurent
M. GARBAY Vincent donne pouvoir à M. CASSIAU Pascal
M. LABORDE-RAYNA Philippe donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric
MME. MINELLE Céline donne pouvoir à M. DAVANTES Jean-Charles

Secrétaire de séance : M. NOGUÈS David

Date de convocation : 08 juin 2026

DEL2026-23 : Désignation représentant à l'EPTBa3

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte du bassin versant des Luys (SBVL),

VU la délibération en date du 23 janvier 2019 relative à l'adhésion à l'établissement public territorial de bassin de l'Adour – Institution Adour

VU les statuts en vigueur de l'EPTBa3,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué appelé à siéger au sein de l'EPTBa3

CONSIDERANT qu'il est possible de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués conformément à l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,

CONSIDERANT que le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

VU la note de synthèse adressée aux délégués,

CONSIDERANT le rapport de M. le Président,

CONSIDERANT la candidature de MME GERMANEAU Sandrine,



Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉSIGNE MME GERMANEAU Sandrine, membre de l'organe délibérant, pour siéger au sein de l'établissement public territorial de bassin de l'Adour (EPTBa3)

CHARGE le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
David NOGUÈS

Le Président,
Frédéric CAYRAFOURCQ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.